



**PROCÈS-VERBAL
PRÉLIMINAIRE
14 septembre 2020**

À une séance du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 14 septembre 2020 à 19h30 et à laquelle participent :

Mesdames les conseillères :

Monique Côté
Carol-Sue Ash
Myriam Cabana

Messieurs les conseillers :

Jean-Paul Rouleau
Tommy Desjardins

Monsieur le conseiller, Daniel Bock, est absent.

Formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier

Madame Carole Barbier, directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance.

1-Présence et quorum

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h43 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

2-Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-09-14#01

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

3- Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2020

2020-09-14#02

CONSIDÉRANT QUE le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020 et qu'en conséquence, il est dispensé d'en faire la lecture;



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020 soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

4- Période de questions général (15 minutes maximum)

5 - RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

6 - FINANCES ET ADMINISTRATION

6.1-Approbation des comptes à payer
2020-09-14#03

QUE les prélèvements automatiques au montant de 51 926.37\$ et les chèques numéros 10 543 à 10 568 totalisant un montant de 56 976.19\$ du mois d'août 2020, pour un total de 108 802.56\$ soient approuvés, certains annulés.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE les prélèvement, chèques du mois d'août soient approuvés, certains annulés

Adoptée à la majorité

Madame la conseillère Monique Côté est en désaccord avec les frais d'avocat.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, Carole Barbier directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Carole Barbier
Directrice générale secrétaire-trésorière

6.2 – Modification au titre de Mike Cloutier
2020-09-14#04

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'embauche du contremaître des travaux publics avec son nouveau titre;

CONSIDÉRANT QUE Mike Cloutier n'a pas de titre à son poste présentement;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement des travaux publics, la municipalité confirme Mike Cloutier à titre de sous contremaître des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cabana



ET résolu

QUE le conseil municipal autorise à la directrice générale et secrétaire-trésorière de faire la modification au titre de l'employé Mike Cloutier et celui-ci sera sous contremaître des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

6.3 – Sécurité alarme hôtel de ville

2020-09-14#05

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville, l'alarme et ses composantes au niveau de la sécurité ceux-ci sont défectueux;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration doivent être fait afin d'accroître une meilleur sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a obtenu 3 soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carol-Sue Ash

ET résolu

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière obtiens les services de Stanley sécurité sur un contrat d'abonnement avec forfait duré de contrat de 5 ans (60 mois) au montant de 55.13\$ avec taxes et un premier 5 mois au contrat sans frais.

Adoptée à l'unanimité

6.4 – Peinture de l'aile droite de la pelle à neige

2020-09-14#06

CONSIDÉRANT QUE l'aile droite de la pelle à neige les peintures 30 degré droite et composantes doivent être changer pour le bon fonctionnement de celle-ci car ceux-ci sont brisés;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a reçu une soumission d'Équipement Lourds Papineau Inc. et à dument donner cette soumission au conseil et celle-ci est au montant de 1 880.98\$ avec taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat des peintures et ses composantes pour l'aile droite de la pelle à neige au montant de 1 880.98\$ avec taxes.

Adoptée à l'unanimité

6.5 – Adoption du règlement 2020-01 modifié – Camion-Citerne 2500 gallons impériales

2020-09-14#07



N° de résolution
ou annotation

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-01 MODIFIER RÈGLEMENT 2020-01 MODIFIER

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement numéro 2020-01 – Camion-Citerne 2500 gallons impériales lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE des irrégularités dans le règlement 2020-01 ont été identifiées;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière désire informer le conseil des irrégularités sur le règlement 2020-01 en apportant les modifications;

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT MODIFIER

Dispense de lecture du règlement 2020-01 modifier dans la séance du conseil tenue le 14 septembre 2020 pour le règlement d'emprunt 2020-01-Camion autopompe Citerne 2500 Gallons impériales. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance de la modification du règlement 2020-01 et celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présents, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Rouleau

ET Résolu

QU'afin de réaliser l'achat du camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales, il est nécessaire d'emprunter la somme de 517 387.50\$ sommes remboursable sur une période de vingt (20) ans d'adopter le règlement numéro 2020-01 modifier intitulé Camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales décrétant un emprunt de 517 387.50\$

Adoptée à l'unanimité

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Règlement numéro 2020-01 décrétant une dépense estimée de 517 387.50\$ (450 000\$ + 22 500.00\$ TPS + 44 887 .50\$ TVQ) et un emprunt estimée de 517 387.50\$ cinq cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-sept et cinquante cents (450 000\$ + 22 500.00\$ TPS + 44 887 .50\$ TVQ) pour l'achat du camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à dépenser une somme estimée de cinq cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-sept et cinquante cents 517 387.50\$ (450 000\$ + 22 500.00\$ TPS + 44 887 .50\$ TVQ);

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme estimée de cinq cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-sept et cinquante cents 517 387.50\$ (450 000\$ + 22 500.00\$ TPS + 44 887 .50\$ TVQ) sur une période de vingt (20) ans;



ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

ARTICLE 4. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement et est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante;

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;

ARTICLE 6. Le présent règlement remplace le règlement adoptée le 6 juillet 2020 et celui-ci entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION –	1 ^{er}
juin 2020	
PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-01	23
juin 2020	
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-01	
6 juillet 2020	
MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2020-01	14
septembre 2020	
ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIER	14
septembre 2020	

6.6 – Mandat à Normand Chevalier Consultant de la MRC Papineau 2020-09-14#08

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se prévaloir des services d'un Ingénieur afin de faire une étude géotechnique dans le rang St-Augustine concernant la stabilisation du deuxième segment de la portion de l'enrochement et faire la pente jusqu'au pied de la pente;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire demande les services de la MRC Papineau afin d'obtenir un Ingénieur pour produire une étude géotechnique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cabana

ET Résolu

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mandate Normand Chevalier, Consultant de la MRC Papineau afin de poursuivre et obtenir un Ingénieur pour faire l'étude géotechnique.

Adopté à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

6.7 – Sécurité à l'hôtel de ville changement des serrures et poignée de porte

2020-09-14#09

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville n'est pas doté d'un système de non-reproduction des clés pour la sécurité de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville doit avoir un système en place afin de protéger ses locaux, bureaux et salles communautaires;

CONSIDÉRANT QUE pour la confidentialité des dossiers dans l'office de la directrice générale et secrétaire-trésorière il est favorable de changer la poignée de porte et mettre celle-ci à numéro avec restriction d'accès;

CONSIDÉRANT QUE pour les serrures contrôlées, 2 signatures sont proposées avec l'obtention de clés supplémentaires et la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni le document qui autorise Serrure Régional avec les 2 noms et signatures pour procéder à un ajout de clés sur les serrures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monique Côté

ET Résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir les services de Serrure Régional pour l'obtention de serrures contrôlées et clés contrôlées pour l'hôtel de ville. Chaque serrures contrôlées est d'un montant de 65.00\$ et chaque clés contrôlées est de 8.00\$, ce qui constitue une clé seulement par serrure. Chaque ajout de clé est de 10.00\$. Les serrures contrôlées auront un accès autorisé avec 2 signatures afin d'obtenir une clé supplémentaire.

QUE le conseil autorise la directrice général et secrétaire-trésorière à faire l'achat d'une serrure électronique pour son office, et qu'advenant le cas qu'une clé supplémentaire soit nécessaire, celle-ci devra être passée en résolution.

QUE les signataires seront Monsieur le Maire François Gauthier ainsi que Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Barbier.

Adopté à l'unanimité

6.8 – Caméra de surveillance dans la salle du conseil

2020-09-14#10

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire avoir un système de caméra de surveillance enregistreur dans la salle du conseil pour les séances du conseil et les séances extraordinaires;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ne sont pas des systèmes pour mettre en ligne l'enregistrement complet des séances mais bien pour la protections des citoyens, les employés municipaux et les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la directrice général et secrétaire-trésorière a reçu un prix pour le système de caméra de MC Informatique au montant de 590.97\$ avec taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cabana

ET Résolu



QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder avec MC informatique pour l'achat et l'installation d'un système de caméra pour la salle du conseil au montant de 590.97\$ avec taxes.

Adopté à l'unanimité

6.9 – Contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière
2020-09-14#11

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière n'a pas de contrat en place avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monique Côté

ET Résolu

QUE le conseil autorise monsieur le Maire François Gauthier et Madame Carole Barbier directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature du contrat et que le contrat prendra effet à partir de cette résolution.

Adopté à l'unanimité

6.10 – Demande de carte de crédit pour François Bigras
2020-09-14#12

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Bigras Contremaître des travaux publics doit faire certains achat en liens avec son poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Desjardins

ET Résolu

QU'une demande soit faite auprès de Visa Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit pour Monsieur François Bigras, Contremaître des travaux publics, le montant de crédit autorisé est de 10 000\$

7- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 – Adoption du règlement 230-01 concernant l'établissement d'un service de protection contre l'incendie
2020-09-14#13

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT MODIFIER

Dispense de lecture du règlement 230-01 concernant l'établissement d'un service de protection contre l'incendie dans la séance du conseil tenue le 14 septembre 2020 pour l'adoption du règlement 230-01. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du nouveau règlement 230-01 concernant l'établissement d'un service de protection contre l'incendie et celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présents, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ATTENDU QUE les dispositions du troisième paragraphe de l'article 555 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le projet de règlement 230-01 a été donné à la séance du conseil tenue le 3 août 2020;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
ET résolu

QUE le règlement portant le numéro 230-01 concernant l'établissement d'un service de protection contre l'incendie entrera en vigueur selon Loi.

Adoptée à l'unanimité

**7.2 – Formation des pompiers / Location de l'école à la MRC de Papineau
2020-09-14#14**

ATTENDU la proposition de la MRC de Papineau de louer un local de l'école pour la formation des pompiers, moyennant un loyer annuel de 3 000\$ lequel sera payable en un (1) seul versement;

ATTENDU que le prix total du loyer est pour l'exercice débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2024 sera de 250.00\$ par mois;

EN CONSÉQUENCE si la vente de l'école avait lieu, celle-ci mettrait fin au contrat de 4 ans avec la MRC de Papineau

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
ET résolu

QUE le maire François Gauthier et la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Carole Barbier puissent signer le bail préparé par la MRC de Papineau et d'accepter le bail tel que le projet modifié.

Adoptée à l'unanimité

**7.3 - Demande de Monsieur François Grenier domicilié au 241 Thomas
Ouest**
2020-09-14#15

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Grenier habitant au 241 Thomas Ouest a fait une demande à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paroisse afin de baisser sa calvette plus creux car celle-ci monte de quelques cm à chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Desjardins
ET résolu

QUE la municipalité procèdera aux travaux de creusage afin de baisser sa calvette et procéder à l'enrochement nécessaire pour remédier à la situation.

Adoptée à l'unanimité

8- URBANISME ET DÉVELOPPMENT DU TERRITOIRE

9- DÉVELOPPMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

10-LOISIRS ET CULTURE

11- Varia

12-PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR



Les questions qui ont été demander par les citoyens seront répondu par courriel.

**13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2020-09-14#16**

Tous les sujets à l'ordre étant épuisés;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu que la présente séance est levée à 20h28 heures.

Carole Barbier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

François Gauthier,
Maire



N° de résolution
ou annotation